

### 1. Qu'est-ce que le SIMACS (SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES METIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT, DU COACHING ET DE LA SUPERVISION) ?

**SIMACS** est un syndicat Interprofessionnel de Coaching en France, il a été créé en 2019. Il regroupe les principales fédérations de coaching en France : ICF ; EMCC ; SynPAAC ; PSF ; AICC-HEC Paris.

#### Pourquoi ce syndicat ?

« Nous sommes amenés aujourd'hui, plus que jamais, à nous interroger sur l'impact de nos modes de vie, sur nos responsabilités sociales et sociétales. Notre pratique du coaching professionnel nous démontre au quotidien l'importance d'accompagner les dirigeants et leurs équipes pour trouver les moyens et les solutions innovantes indispensables au dépassement de cette crise majeure. » Nicole Abou MCC ICF ; Présidente de SIMACS en 2021 [cliquer ici](#).

### 2. Qu'est-ce que le titre de Coach Professionnel RNCP 35563 de niveau 6

Depuis avril 2021, ce titre est porté par SIMACS, qui a reçu le niveau 6, de la part de France Compétence. Seules les écoles ayant été approuvées par SIMACS peuvent évaluer leurs participants à ce niveau.

Coaching Ways France et Coaching Ways France Executive, qui sont accrédités ACTP chez ICF, adhèrent à Simacs et sont qualifiés, à travers son parcours **PAI** (Parcours d'Accompagnement Intégral) ou **PAI VICI** à évaluer ses participants, au titre de Coach Professionnel RNCP 35563. Puis, SIMACS, organisme certificateur validera, à travers sa commission mixte les titres et éditera les parchemins (compter environ 6 mois post formation).

Cliquer pour télécharger la [fiche complète](#) en renseignant le code **35563** dans la case « Bonjour, quelle certification recherchez-vous ? »

#### Prérequis pour prétendre au titre RNCP niveau 6 :

- Réaliser un entretien préalable avec un interlocuteur projet.
- Avoir minimum Bac + 2 ans ou l'équivalent par son expérience professionnelle.
- Prévoir de démarrer son activité de coach professionnel\* ou coach interne à l'issu de la restitution du rapport de professionnalisation, dans l'objectif d'atteindre à 3 ans les objectifs fixés dans le business plan :
  - ✓ Soit en tant que Coach free-lance ou coach en portage salariale ou coach professionnel salarié au sein d'un cabinet ou d'un organisme de formation (cette activité doit être l'activité principale) à plus de 70% de ses revenus ou de son temps de travail.
  - ✓ Soit en tant que salarié, coach interne à plus de 20% de son temps de travail.
- Les Coachs dont l'offre est uniquement adressée aux particuliers (type « Life » Coach ou Coach de jeunes) ne peuvent pas prétendre au titre de Coach professionnel sauf si leur activité est **exclusivement** orientée vers la **transition et/ou l'orientation professionnelles**.

\*Un coach professionnel peut aussi avoir des activités de consultant et/ou de formateur

\*Un coach professionnel ne peut pas présenter, dans la même offre commerciale des activités de thérapeute, de sophrologue, d'hypnose, de yoga, de naturopathie ou tout autre activité orientée développement personnel ...

Ce titre comprend 4 blocs de compétences :

### BLOC 1

#### Création ou installation d'une structure de service de coaching

- A1.1. Création de l'activité
- A1.2. Développement de l'activité de coaching professionnel
- A1.3. Développement professionnel continu du coach

### BLOC 2

#### Recueil de données et analyse du besoin en vue de l'élaboration de propositions de prestations de coaching

- A2.1. Présentation de l'identité professionnelle du coach
- A2.2. Présentation des spécificités du coaching et des modalités d'intervention
- A2.3. Recueil et analyse des attentes du bénéficiaire
- A2.4. Rédaction d'un contrat de prestation

### BLOC 3

#### Préparation et animation d'une action de formation

- A3.1. Animation collective
- A3.2. Réalisation du bilan des apprentissages et des progrès du coaché

### BLOC 4

#### Réalisation de la mission de coaching

- A4.1. Installation du cadre de la relation professionnelle avec les différents publics
- A4.2. Choix d'une stratégie d'accompagnement
- A4.3. Conduite des séances de coaching

Les blocs sont évalués, suivant les modalités ci-dessous :

Blocs	Détail des épreuves	Durée et nb de pages	Positionnement de l'épreuve au sein du PAI	Distanciel ou présentiel
<b>Bloc 1</b> : Création ou installation d'une structure de service de coaching	<b>Rapport de professionnalisation</b>	Entre 20 et 30 pages	A rendre maximum 6 semaines après le M7 (hors Noël et période estivale)	D
<b>Bloc 2</b> : Recueil de données et analyse du besoin en vue de l'élaboration de propositions de prestations de coaching	<b>Epreuve orale 1</b> : Entretien de présentation partie 1 et 2	10 min + 20 min	Réalisée pendant le M4 J2	D en zoom
	<b>Chapitre 1 du dossier de pratiques professionnelles</b> « Elaboration de propositions commerciales »	Entre 3 et 5 pages	A rendre maximum 3 semaines avant J1 M7	D
<b>Bloc 3</b> : Préparation et animation d'une action de formation	<b>Chapitre 2 du dossier de pratiques professionnelles</b> « Préparation d'une action de formation »	Entre 4 et 6 pages	A rendre maximum 3 semaines avant J1 M7	D
	<b>Epreuve orale 4</b> Animation d'une séance collective sur la base d'un cas tiré au sort	20 minutes	Réalisée pendant le M4 J2	D en zoom
<b>Bloc 4</b> : Réalisation de la mission de coaching	<b>Chapitre 3 du dossier de pratiques professionnelles</b> : « Mise en œuvre de la mission de coaching »	Entre 7 et 10 pages	A rendre maximum 3 semaines avant J1 M7	D
	<b>Chapitre 4 du dossier de pratiques professionnelles</b> : « Conclusion de la mission de coaching »	Entre 2 et 5 pages	A rendre maximum 3 semaines avant J1 M7	D
	<b>Epreuve orale 2</b> : Entretien de coaching sur un cas tiré au hasard	20 minutes	Réalisée pendant le M4 J3	D en Zoom
	<b>Epreuve orale 3</b> : Synthèse d'un coaching complet réalisé avec un client à l'extérieur entre le M4 et M7	20 minutes	Présentée le J2 du M7 sur la base du bilan du coaching	P
	<b>Etude de cas</b> sur la base d'un cas tiré au sort	30 minutes	Présentée le J2 du M7	P

Les détails des épreuves, ainsi que leurs modalités d'organisation, vous seront remis en début de formation. Les épreuves se dérouleront tout au long de votre parcours, **ainsi vous progresserez et intégrerez les compétences module par module.**

Le dossier de pratiques professionnelles qui comprend 4 chapitres (25 à 30 pages en tout) est à réaliser au fur et à mesure et à remettre avant le début du module 7. Pour le rapport de professionnalisation, vous bénéficierez d'un accompagnement au projet professionnel tout au long du PAI, qui vous permettra d'être guidé pour le construire. Il est à remettre après le module 7. (Voir ci-dessus).

**Avec Coaching Ways France et Coaching Ways France Executive vous avez la garantie, d'un suivi tout au long de votre parcours, pour vous permettre de réussir à obtenir votre Titre de coach Professionnel à l'issue de votre formation « Les Clés Du Coaching » !**

**Pour savoir si votre projet est éligible au prérequis du titre de Coach professionnel, prenez rdv avec un interlocuteur projet. [www.coachingways.fr/contact/](http://www.coachingways.fr/contact/)**

*NB : Ces épreuves viennent en complément de l'enregistrement de coaching requis pour valider l'ACTP (voir parcours de certification ICF).*